

Date de l'arrêté : 11/02/2025	Objet : Arrêté temporaire de circulation	République Française Département : VOSGES Arrondissement : Épinal ESSEGNEY - Commune
-----------------------------------------	----------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

ARRÊTÉ

N° AR_004_2025

portant Arrêté temporaire de circulation

Le Maire de la Commune d'ESSEGNEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux pour la pose de chambres et appuis pour le compte d'ORANGE doivent être réalisés 57 Route de Charmes par l'entreprise KMZ CONSTRUCTION dont le siège est au 105 Bd Tolstoï 54510 TOMBLAINE.

ARRETE

Article 1 – Autorise l'entreprise KMZ CONSTRUCTION à intervenir pour des travaux de pose de chambres et appuis pour le compte d'ORANGE et à occuper le domaine public.

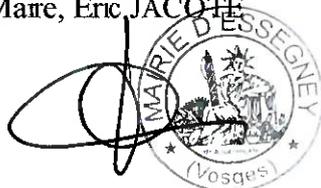
Article 2 – Des prescriptions sont mises en place comme suit :

- Le stationnement est interdit sur la zone des travaux.
- Un empiètement sur la chaussée avec une largeur de voie maintenue pour permettre la circulation.
- La circulation est basculée sur la chaussée opposée.

Article 3 – Les présentes dispositions seront applicables à compter du 24 février 2025 au 7 mars 2025. Elles seront matérialisées par la pose de panneaux de pré signalisation et de signalisation réglementaires à la charge de l'entreprise.

Article 4 – Copie du présent arrêté sera transmise à L'entreprise KMZ CONSTRUCTION, Ut-centre, M. L'Adjudant Chef commandant le S.I.V.U et M. L'Adjudant Chef commandant la Brigade de gendarmerie de Charmes

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire, **Éric JACOTÉ**

Fait à ESSEGNEY, le 11 février 2025

AR_004_2025

